

**DECISION N° 17/06/133****LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE LYON**

- VU le Code de l'Éducation
- VU le décret n° 90-219 du 9 mars 1990 relatif aux INSA
- VU les statuts de l'INSA de Lyon fixés par l'arrêté ministériel du 10 avril 1990 modifiés par arrêté ministériel du 12 septembre 1990
- SUR proposition du Conseil du Centre des Humanités réuni **en séance le jeudi 15 juin 2017**

**DECIDE**

- Article 1** : Monsieur Nicolas FREUD, Maître de Conférences, est reconduit dans sa fonction de Directeur du Centre des Humanités.
- Article 2** : La durée du mandat de Monsieur Nicolas FREUD est de trois ans **à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017**.
- Article 3** : Le Directeur Général des Services et le Directeur de la Formation sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
- Article 4** : La présente décision annule et remplace tous précédents documents et actes ayant le même objet.

Villeurbanne le, 29 juin 2017

Le Directeur de l'INSA Lyon

Eric MAURINCOMME

